

MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

PARIS, le 24 MARS 2020 — Tarkett informe avoir déposé son Document d'enregistrement universel 2019 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 mars 2020.

Document d'enregistrement universel 2019 est tenu gratuitement à la disposition du public à compter de ce jour dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et peut être consulté sur le site internet du Groupe (www.tarkett.com) depuis l'espace « Investisseurs » sous la rubrique « Documents financiers et juridiques ». Il est également disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Document d'enregistrement universel 2019 inclut notamment :

- le rapport financier annuel 2019 ;
- le rapport de gestion du Directoire ;
- le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Entreprise ;
- les honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ; et
- l'ordre du jour et les projets de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2020

Des mises à jour suite à la pandémie Covid-19 ont été intégrées dans ce document dans les chapitres suivants :

- le chapitre 4 – section 4.6.2.2 page 202
- le chapitre 5 – section 5.7 page 280
- le chapitre 6 – section 6.1.1. pages 292 et 296

Compte tenu de la grande incertitude sur les évolutions de la pandémie du COVID-19 et des mesures de confinement prises, le Groupe continuera d'informer le marché sur les impacts économiques qui pourraient en découler lorsqu'il sera en mesure de le faire. Tarkett met en œuvre toutes les actions nécessaires pour protéger ses cash-flows et adapter le Groupe à ce nouvel environnement. Pendant cette période, Tarkett va contrôler rigoureusement ses coûts, son besoin en fonds de roulement et ses dépenses d'investissement. Tarkett rappelle également que dans son communiqué du 18 mars 2020 le Directoire a proposé la modification à titre exceptionnel de la politique de distribution des dividendes pour 2020, et la suppression du dividende de 0,24 euro par action versé en 2020 qui avait été initialement annoncé lors de la publication des résultats annuels 2019 le 13 février dernier. Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 avril 2020.

###

Contact Relations Investisseurs

Tarkett – Emilie Megel – emilie.megel@tarkett.com

Contacts Media

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaymé - communication@tarkett.com

Brunswick - tarkett@brunswickgroup.com - Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

A propos de Tarkett

Riche de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros en 2019. Offrant une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets et stratifiés, gazons synthétiques et pistes d'athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec 12 500 collaborateurs et 33 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l'habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé dans une démarche d'économie circulaire, le Groupe met en place une stratégie d'éco-innovation inspirée des principes Cradle to Cradle®, tout en contribuant au bien-être des personnes et en préservant le capital naturel. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT) et figure dans les indices suivants : SBF 120 et CAC Mid 60. www.tarkett.com.